

Ma souscription est unique, définitive et irrévocable à la clôture de la période de souscription. J'accepte entièrement la collecte et le traitement de mes données personnelles tel que décrit dans la section "données personnelles" au dos de ce bulletin de souscription.

J'accepte d'être lié par les déclarations et engagements mentionnés dans le présent bulletin.

Date : le 2026

Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées.

Le prospectus visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de votre employeur ainsi que sur les sites web de l'Offre : <https://invest.loreal.com> et de l'AMMC : www.ammc.ma

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

Je déclare avoir pris connaissance du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) (disponible au siège social de L'Oréal Maroc et sur le site de l'AMMC www.ammc.ma), du supplément local, de la Brochure d'Information sur l'Offre d'Actionariat Salarié 2026 du Groupe L'Oréal (l' "Offre "), avoir lu le Document d'Informations Clés relatif au FCPE "L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026" et m'engage par la présente à souscrire des actions L'Oréal par le biais du FCPE susmentionné conformément aux conditions suivantes :

- Je déclare être au bénéfice d'un contrat de travail avec la société L'Oréal Maroc ou être mandataire social salarié de L'Oréal ou une des filiales adhérentes au Plan International d'Actionariat Salarié de L'Oréal (le « IESP », « L'Oréal International Employee Shareholding Plan ») et notamment L'Oréal Maroc, et que j'ai atteint la période d'emploi minimum d'un an au 24 juin 2026 pour être éligible à l'Offre.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'Offre mises à disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre ou dans le dossier imprimé disponible sur demande.
- Je suis informé(e) que le montant total de ma souscription (abondement exclu) dans le cadre de l'Offre ne doit pas excéder 25% de ma rémunération (fixe et variable) annuelle brute estimée pour 2026, dans la limite de l'équivalent de 20 actions.
- Je suis informé(e) que le montant total de ma souscription (abondement exclu) dans le cadre de l'Offre ne doit pas non plus excéder 10% de ma rémunération (fixe et variable) annuelle pour 2025, nette de l'impôt sur le revenu, des prélèvements au titre de la prévoyance sociale et de tout autre montant à ma charge.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents mis à ma disposition, que :
 - ma souscription me donnera droit à un abondement, sous forme d'actions gratuites qui me seront remises à l'issue de la période de blocage notamment si je suis toujours sous contrat de travail avec L'Oréal Maroc, selon les modalités décrites dans la Brochure d'Information et dans le Supplément Local ;
 - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de sursouscription selon les modalités décrites dans la Brochure d'Information ;
 - les règlements du Plan International d'Actionariat des Salariés, du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » et du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » sont à ma disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre et auprès de ma Direction des Ressources Humaines ;
 - Le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de L'Oréal le 5 juin 2026 et a été affiché dans les locaux de ma société et publié sur le site <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre le 6 juin 2026.
- J'ai compris que le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » suite à une décision du Conseil de Surveillance et l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers. En contrepartie de ma souscription d'actions L'Oréal et de l'abondement correspondant, je détiendrai alors des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».
- Je reconnais avoir été informé(e) que **mon investissement sera indisponible pendant une durée de cinq (5) ans**, soit jusqu'au 30 juillet 2031 (inclus), sauf dans les cas de déblocage anticipé (volontaire ou obligatoire) mentionnés dans le Supplément Local.
- J'ai compris que si je quitte le personnel de L'Oréal Maroc (entraînant une rupture de mon contrat de travail) pendant ou après la période de blocage, L'Oréal Maroc procédera à la cession immédiate de mes actions et au rapatriement des revenus correspondant au Maroc (sauf accord écrit préalable de l'Office des Changes).

- ➔ J'ai compris que pour que ma souscription soit prise en compte, elle doit être reçue à la fois par voie électronique via le site <https://invest.loreal.com> et en déposant le présent bulletin de souscription sur papier (accompagné des deux documents prévus par la réglementation des changes) auprès de Omar Rais².
- ➔ J'ai compris qu'en cas de différence entre ma souscription effectuée par internet et le présent bulletin de souscription papier, seule ma souscription sur papier sera prise en considération. J'ai bien compris que je dois déposer le présent bulletin accompagné des deux documents prévus par la réglementation des changes marocaine³.
- ➔ J'ai compris que mon employeur doit déclarer ma participation à l'Offre (y compris l'abondement) ainsi que les revenus générés aux autorités fiscales compétentes conformément aux dispositions du CGI Marocain (art. 79-III).
- ➔ Je déclare avoir remis à mon correspondant des ressources humaines avec le présent bulletin les deux documents requis par la réglementation des changes, signés et légalisés (disponibles sur le site <https://invest.loreal.com>).
- ➔ Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » sur les titres d'une seule entreprise, L'Oréal SA, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des placements de leur épargne financière. La valeur liquidative du FCPE sera étroitement liée au cours de l'action L'Oréal, lui-même dépendant de la situation financière et des résultats futurs de L'Oréal, mais aussi, plus généralement, de l'évolution des marchés financiers.

En outre, je reconnais devoir supporter tous impôts sur le revenu et, le cas échéant, la part des cotisations sociales qui est à ma charge et, si mon employeur a l'obligation légale de prélever ou de payer ces impôts et/ou ces cotisations sociales dans le cadre de ma participation à cette Offre, j'autorise mon employeur de façon irrévocable à déduire ces impôts sur le revenu et/ou ces cotisations sociales de mon salaire, dans les limites de la loi, et/ou de tout montant du remboursement auquel je peux prétendre dans le cadre de la présente Offre.

Je comprends que ma décision de participer ou non à l'Offre est complètement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucune incidence favorable ou défavorable sur mon emploi dans le Groupe L'Oréal. Aucune disposition du présent document ou de tout autre document distribué ou mis à ma disposition au sujet de la présente Offre n'a pour effet de me conférer un quelconque droit quant à mon emploi. La souscription à cette Offre est distincte de mon contrat de travail et n'en fait aucunement partie.

En outre, je comprends qu'aucune disposition du présent document ou de tout autre document distribué ou mis à ma disposition au sujet de la présente Offre n'a pour effet de me conférer un quelconque droit quant à des offres futures.

Paiement par prélèvement sur salaire :

Dans le cas où la rupture de mon contrat de travail surviendrait, quel qu'en soit le motif, avant le remboursement du montant total de l'avance sur salaire faite par mon employeur (montant – jusqu'à concurrence du prix de souscription de dix (10) actions – indiqué en case C au recto), j'autorise expressément et irrévocablement mon employeur à retenir le montant des prélèvements sur salaire restant dus pour ma souscription, sur mon dernier salaire ou toutes autres sommes qui me seraient dues. Si je demeure encore redevable de sommes envers mon employeur du fait de ma souscription, sauf règlement de ce solde de ma part, je donne irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » de faire procéder, sans préavis ou rappel/mise en demeure préalable, au rachat de mes parts dans le FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à mon employeur.

Si le montant total de l'avance sur salaire faite par mon employeur n'est pas remboursé dans le délai de dix (10) mois stipulé au recto pour quelque raison que ce soit, je m'engage à régler le solde du montant de l'avance restant à rembourser à mon employeur au terme du 10^{ème} mois suivant ma souscription.

Dans le cas où je demanderais un rachat total ou partiel de mes parts dans le FCPE, suite à un cas de déblocage anticipé volontaire, avant d'avoir remboursé en totalité l'avance sur salaire faite par mon employeur, j'autorise expressément l'établissement teneur de comptes du FCPE à prélever, en faveur de L'Oréal SA ou de mon employeur, le solde du paiement échelonné restant dû sur le montant provenant du rachat de mes parts.

² Il est précisé que si vous n'avez pas accès à internet, vous devez soumettre un bulletin de souscription sur papier que votre responsable des ressources humaines se chargera de saisir en ligne sur le site de l'offre pour vous pour que votre souscription soit prise en compte.

³ L'engagement "avoirs à l'étranger" ainsi que le mandat irrévocable, dont les modèles sont disponibles en annexe du supplément local et sur le site <https://invest.loreal.com>.

Le même mécanisme s'appliquera en cas de sortie résultant d'un cas de déblocage anticipé obligatoire, notamment si je cesse de faire partie du personnel de L'Oréal Maroc, pour quelque raison que ce soit.

Défaut de paiement par virement bancaire

En cas de défaut virement bancaire (si j'ai opté pour ce moyen de paiement), ma souscription peut être annulée à hauteur du montant non réglé. Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » de faire procéder, sans préavis ou rappel/mise en demeure préalable, au rachat de mes parts dans le FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues du fait de ma souscription.

Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant.

Si ma souscription n'a pas été annulée, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais que mon employeur pourra alors mettre en œuvre toute mesure adéquate afin de recouvrer sa créance, y compris le cas échéant, en prélevant les sommes dues sur mon salaire ou bien mon solde de tout compte.

En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées. **« U.S. person » notice**

Je comprends que l'Offre n'est pas ouverte aux « US person » et je certifie que je ne suis pas un résident des États-Unis d'Amérique. J'ai pris acte du fait que des informations complémentaires sur cette restriction sont disponibles dans le règlement des FCPE et sur le site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr.

Dispositions spécifiques pour la Russie et la Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.

En conséquence, je déclare :

- ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un état membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces états;
- ne pas être un ressortissant biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.

Données personnelles – Loi sur la protection des données

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi marocaine n° 09-08 relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Je suis informé(e) de l'utilisation des informations contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatique de données par :

- **L'Oréal**, en sa qualité de responsable de traitement de l'émission de l'augmentation de capital réservée aux salariés de L'Oréal dans le cadre de l'Offre ;
- **Amundi ESR**, en sa qualité de responsable des traitements de collecte, centralisation et affectation des souscriptions, ainsi que de la tenue de registre et de la tenue de comptes des avoirs souscrits dans le FCPE « Actions L'Oréal – Actionnariat Salarié Relais 2026 »

et par tout intervenant expressément autorisé par l'une de deux entités mentionnées ci-dessus, pour recevoir, traiter et conserver ces données pour les besoins de l'Offre.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de L'Oréal à organiser une souscription d'actions en faveur de ses employés ou de ses filiales, et sur la base de l'exécution d'un contrat dont je suis partie (c'est-à-dire le présent ordre d'acquisition).

Les informations que je fournis seront transmises à Amundi ESR et conservées en France. Toutes les informations demandées dans le présent bulletin sont nécessaires pour que je puisse participer à l'Offre. Si je ne donne pas certaines de ces informations, ma demande de souscription pourra ne pas être prise en compte. Ces informations

seront utilisées pour le traitement de ma demande de souscription et la gestion de mon investissement jusqu'à la cession de mes parts de FCPE.

Mes données personnelles ne seront conservées que pour les besoins du traitement de données le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'opération 2026 et pour la gestion du Plan International d'Actionnariat des Salariés L'Oréal et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes parts de FCPE, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel portant sur ces données.

J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes parts de FCPE au sein du Plan International d'Actionnariat des Salariés), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données, le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès en m'adressant à L'Oréal – 14 rue Royale – 75008 Paris, en qualité d'employeur, émetteur de l'augmentation de capital réservée aux salariés ou, le cas échéant, à Amundi ESR - Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9 pour la collecte et la centralisation, la tenue de registre et la tenue de compte.

Chaque délégué à la protection des données personnelles peut en outre être contacté aux adresses mails suivantes :

- Pour L'Oréal : hr-dataprivacy@loreal.com ;
- Pour Amundi ESR : dpo@amundi.com ;

Je dispose du droit d'introduire une réclamation concernant la protection de mes données personnelles, en m'adressant de l'autorité de contrôle française, la CNIL, ainsi que l'autorité de contrôle marocaine, la CNDP, concernant la protection de mes données personnelles, dont les coordonnées sont <https://www.cnil.fr> et www.cndp.ma.

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le traitement de données contenues dans le présent bulletin de souscription a fait l'objet par votre employeur (L'Oréal Maroc) (i) d'une déclaration de traitement auprès de la CNDP n° D-GA-468/2022 et (ii) des autorisations de transfert de ces données à l'étranger T-GA-178-2022 et T-GA-179-2022.

<input type="checkbox"/> Du fait de ces déclarations ou autorisations octroyées au Maroc à mon employeur par la CNDP, je consens expressément à la collecte de mes données personnelles et/ou au transfert de mes données personnelles en France aux personnes indiquées ci-dessus. (cette case doit être cochée)
--

Je déclare conserver une copie du présent bulletin pour mes archives personnelles.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)